



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



2018.01426

Conseil des Etats
Commission des institutions politiques
Service du Parlement
3003 Berne

Références

Date 11 avril 2018

16.456 Iv.pa. CIP-CE. Dénonciation et modification des traités internationaux. Répartition des compétences. Réponse à la consultation.

Madame la Présidente,
Messieurs les Membres de la commission,

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de lui avoir adressé, dans le cadre de la procédure de consultation, le projet d'acte élaboré en réponse à l'initiative parlementaire de votre commission concernant la répartition des compétences en matière de dénonciation et de modification des traités internationaux.

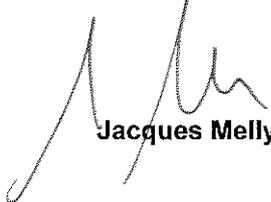
Les questions soulevées par votre commission sont importantes et il est pertinent de vouloir clarifier la situation. Force est néanmoins de constater que des arguments plaident tant en faveur de la position développée par votre commission que de celle, divergente, du Conseil fédéral, la doctrine étant elle-même divisée sur les compétences en matière de dénonciation des traités internationaux.

Ceci étant, le Conseil d'Etat du canton du Valais renonce à prendre position.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Membres de la commission, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président


Jacques Melly



Le Chancelier


Philipp Spörri

